

PROGRAMME D'ACCREDITATION DES ORGANISMES D'INSPECTION (PAOI)

Portée d'accréditation

Entité juridique accréditée : MMRA Ltd.
Nom de la personne-ressource : Evangelos Lanaras

ÉTABLISSEMENT A

Adresse : 10 Fleet Place
 London, Royaume-Uni
 Centre-Est
 4M 7RB

Téléphone : +44 (0) 207 651-0590

Site Web : <https://www.mmra-cert.com>

Courriel : info@mmra-cert.com

Pour veiller au respect de la Loi sur les langues officielles, le Conseil canadien des normes (CCN) a traduit de l'anglais au français du contenu exclusif lorsque celui-ci n'était pas offert en français. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise du document prévaut.

N° de dossier du CCN	06048
Norme(s) d'accréditation	ISO/IEC 17020:2012 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
Exigences d'accréditation supplémentaires	Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation d'évaluateurs indépendants de la sécurité pour les systèmes ferroviaires, 2021-03-19
Sous-programmes d'accréditation	Programme d'accréditation d'évaluateurs indépendants de la sécurité des systèmes ferroviaires
Accréditation initiale	2024-09-06
Accréditation la plus récente	2024-09-06
Accréditation valide jusqu'au	2028-09-06

Établissements fixes supplémentaires

Les activités d'inspection menées par l'entité juridique susmentionnée dans les établissements suivants sont comprises dans l'accréditation :

Lieu	Pays	Adresse	Ville
B	Canada	<i>Mott MacDonald, Suite 400, 145 Wellington Street West Toronto (Ontario) M5J 1H8</i>	Toronto (Ontario)

Type d'exigences selon l'organisme d'inspection

La norme ISO/IEC 17020:2012 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection, à l'annexe A – Exigences d'indépendance concernant les organismes d'inspection, type C, correspond le mieux au type d'opérations exploitées par cet organisme. L'organisme d'inspection doit disposer, au sein de son organisation, de dispositifs organisationnels et de procédures documentées garantissant une séparation adaptée des responsabilités entre l'inspection et les autres activités, les activités de conception, de fabrication, de fourniture, d'installation, de service et de maintenance, et les activités d'inspection d'un même objet, réalisées par un organisme d'inspection de type C, ne doivent pas être exécutées par la même personne. Il existe une exception à ceci : quand une prescription réglementaire autorise explicitement une personne appartenant à un organisme de type C à exécuter tant des activités de conception, de production, de fourniture, d'installation, de service et de maintenance, que des activités d'inspection d'un même objet, dans la mesure où cette exception ne compromet pas les résultats de l'inspection.

Portée d'accréditation

Programme d'accréditation d'évaluateurs indépendants de la sécurité des systèmes ferroviaires

Programme de base	Programme d'accréditation d'évaluateurs indépendants de la sécurité des systèmes ferroviaires
Établissements	A, B
Portée d'accréditation	Réalisation d'évaluations indépendantes de la sécurité et production de rapports d'évaluation indépendante de la sécurité pour l'application des risques des systèmes ferroviaires selon la méthode Canadian Method for Risk Evaluation and Assessment (CMREA) et les normes EN suivantes : <ul style="list-style-type: none"> EN 50126-1:2017 – Applications ferroviaires – Spécification et démonstration de la fiabilité, de la disponibilité, de la maintenabilité et de la sécurité (FDMS) – Partie 1 : Processus FMDS [sic] générique

	<ul style="list-style-type: none"> • EN 50126-2:2017 – Applications ferroviaires – Spécification et démonstration de la fiabilité, de la disponibilité, de la maintenabilité et de la sécurité (FDMS) – Partie 2 : Approche systématique pour la sécurité • PD CLC/TR 50126-3:2008 – Applications ferroviaires – Spécification et démonstration de la fiabilité, de la disponibilité, de la maintenabilité et de la sécurité (FDMS) – Partie 3 : Guide pour l’application de la EN 50126-1 à la fiabilité, la disponibilité, la maintenabilité et la sécurité du matériel roulant • EN 50128:2011+A2:2020 – Applications ferroviaires – Systèmes de signalisation, de télécommunication et de traitement – Logiciels pour systèmes de commande et de protection ferroviaire • EN 50129:2018 – Applications ferroviaires – Systèmes de signalisation, de communication et de traitement – Systèmes électroniques de sécurité pour la signalisation
--	---

Notes

- L’accréditation de MMRA Ltd. en tant qu’évaluateur indépendant de la sécurité des systèmes ferroviaires est en attente d’une vérification du CCN.
- Pour les systèmes ferroviaires, le terme « organisme d’inspection/ est l’équivalent du terme « évaluateur indépendant de la sécurité ».

Le présent document fait partie du certificat délivré par le Conseil canadien des normes (CCN) à MMRA Ltd. La version originale est affichée dans le répertoire des organismes d’inspection accrédités par le CCN sur le site Web du CCN : www.ccn-scc.ca

Elias Rafoul
 Vice-président, Services d’accréditation
 Date de publication : 2024-09-16